

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

**ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

**N° DEL\_2024\_053 : FINANCES / BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2024**

**Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Après reprise et affectation des résultats 2023 et reprise des Restes à Réaliser 2023, le Budget Primitif de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'équilibre pour l'année 2024, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	1 696 137,22
Recettes réelles de fonctionnement	31 600 800,00
Recettes d'ordre entre sections	460 000,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	33 756 937,22

Dépenses réelles de fonctionnement	28 756 937,22
Dépenses d'ordre entre sections	5 000 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	33 756 937,22

Résultat	1 804 240,24
----------	--------------

d'investissement reporté	
Recettes réelles d'équipement	12 985 702,96
(dont RAR)	3 893 102,96
Recettes d'ordre entre sections	5 000 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	212 860,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	20 002 803,20

Dépenses réelles d'équipement	19 329 943,20
(dont RAR)	2 471 081,93
Dépenses d'ordre entre sections	460 000,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	212 860,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	20 002 803,20

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, au niveau de la section d'investissement, d'une part, la définition d'opérations et d'autre part, le vote d'AP/CP pour le Pôle d'Échange Intermodal, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et le NPNRU.

Il est rappelé qu'au sein de ce budget, les services « Agglomag », « Espace des Carmes », « Abeil » et la gestion des « Aires d'Accueil des Gens du Voyage » sont assujettis à la TVA et qu'en conséquence, seuls les volumes budgétaires y afférents et présentés au Conseil sont établis en valeur HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

60 pour  
2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2024 de la Communauté d'Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.